

Sélection des cadres nationaux et régionaux 2022/23

Patinage artistique et Danse sur glace – Informations générales

V31.08.2021

Le présent concept est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation liée à la crise sanitaire Covid-19.

1.	Structure générale des cadres	3
1.	Équipe nationale de Swiss Ice Skating	4
1.1	Structure équipe nationale de Swiss Ice Skating – Patinage artistique et Danse sur glace	4
1.2	Exigences pour les athlètes	4
1.3	Processus de sélection de l'équipe nationale de Swiss Ice Skating	7
1.4	Swiss olympic cards	8
1.5	Exigences pour les entraîneurs	8
1.6	Convention	8
2.	Cadres nationaux de Swiss Ice Skating	9
2.1	Structure globale – Patinage artistique	9
2.2	Exigences pour les athlètes	9
2.3	Structure globale – Couple	11
2.4	Exigences pour les athlètes	11
2.5	Structure globale – Danse sur glace	12
2.6	Exigences pour les athlètes	12
2.7	Processus de sélection des cadres nationaux	13
2.8	Exigences pour les entraîneurs	13
3.	Structures régionales	14
3.1	Structures régionales – Patinage artistique	14
3.2	Structures régionales – Danse sur glace	15
3.3	Exigences pour les entraîneurs	15
4.	Jeunes talents & Talents locaux (Patinage artistique)	16
5.	Blessures de longue durée	16
6.	Remarques finales	16

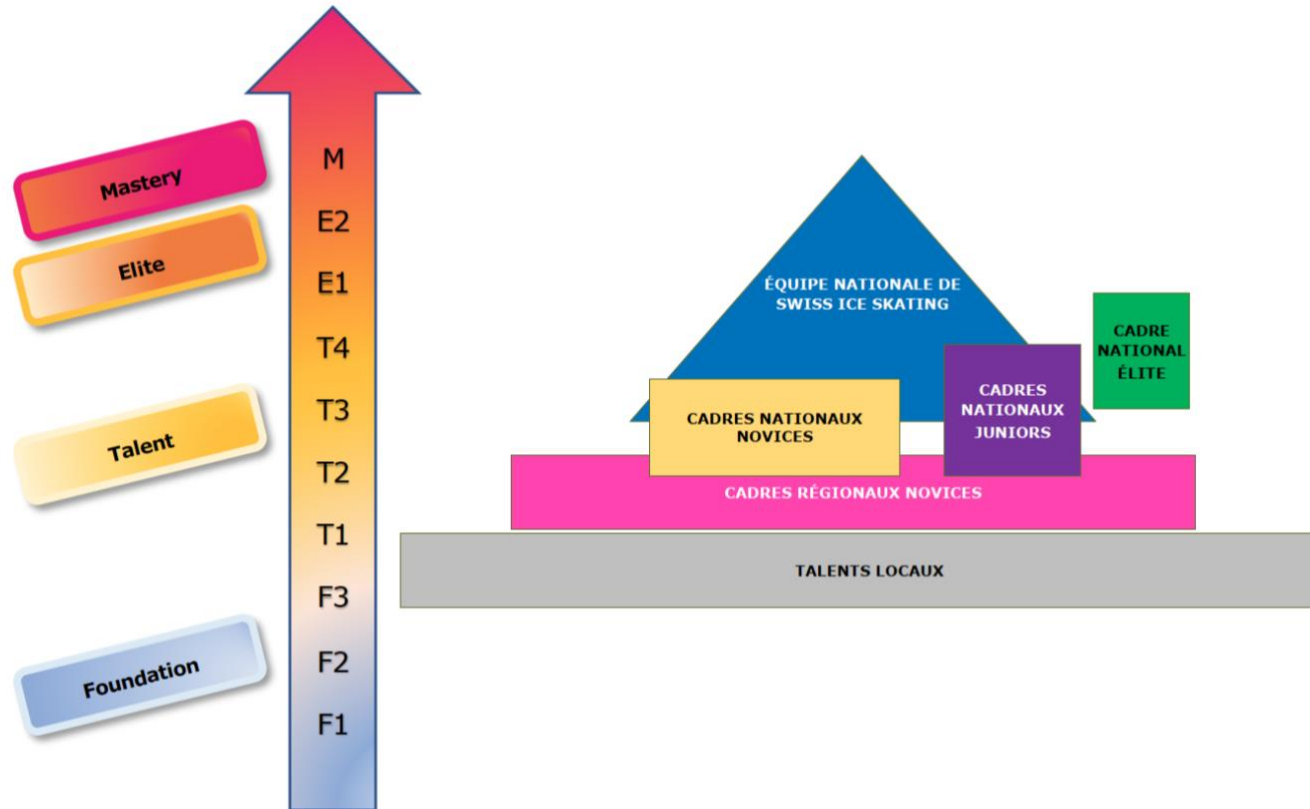
Ce document décrit les différentes structures de cadres en patinage artistique et danse sur glace ainsi que les critères de sélection et d'admission à ces cadres. Le système d'attribution des Swiss Olympic Cards (Elite, Talent Card Nationale, Talent Card Régionale, Talent Card Locale) est également expliqué.

Le document est séparé en 5 chapitres :

1. Structure générale des cadres
2. Équipe nationale de Swiss Ice Skating
3. Cadres nationaux de Swiss Ice Skating
4. Cadres régionaux de Swiss Ice Skating
5. Talents locaux

1. STRUCTURE GÉNÉRALE DES CADRES

Le processus de sélection des cadres 2022/23 de Swiss Ice Skating s'appuie sur la structure **FTEM**, concept de base pour le développement du sport et des athlètes en Suisse. A travers cette nouveau format, Swiss Ice Skating vise à structurer les stratégies et les programmes qui favorisent le développement du sport et des athlètes. Ce modèle définit le parcours de l'athlète qui est distingué en quatre domaines clés sur la base du concept-cadre FTEM : *Foundation, Talent, Elite, Mastery*.



1. ÉQUIPE NATIONALE DE SWISS ICE SKATING

1.1 STRUCTURE ÉQUIPE NATIONALE DE SWISS ICE SKATING – PATINAGE ARTISTIQUE ET DANSE SUR GLACE

	Âge	Nombre ¹	
		Dames	Messieurs
Équipe nationale – Patinage artistique	Dès 10 ans – né(e) le/avant le 30 juin 2012	n/a	n/a
Équipe nationale – Patinage en couple	Elite : selon âge ISU Senior pour la saison 2022/23	n/a	
	Junior : selon âge ISU Junior pour la saison 2022/23		
Équipe nationale – Danse sur glace	Elite : selon âge ISU Senior pour la saison 2022/23	n/a	
	Junior : selon âge ISU Junior pour la saison 2022/23		

1.2 EXIGENCES POUR LES ATHLÈTES

1.2.1 Nationalité

Pour être sélectionné en équipe nationale de Swiss Ice Skating en patinage artistique, un athlète doit avoir la nationalité suisse ou – comme étranger – être domicilié en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109).

Pour être sélectionné en équipe nationale de Swiss Ice Skating en patinage artistique en couple ou en danse sur glace, au moins l'un des deux athlètes doit avoir la nationalité suisse ou – comme étranger – être domicilié en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109).

Les athlètes étrangers ont besoin d'un « clearance certificate » de l'ISU.

1.2.2 Exigences techniques – Patinage artistique

Les exigences techniques minimales pour qu'un athlète soit sélectionné dans l'équipe nationale de Swiss Ice Skating figure dans le tableau suivant :

¹ Swiss Ice Skating se réserve le droit d'ajuster le quota d'athlètes sur la base de critères complémentaires pouvant être définis en cours de saison.

	Année de naissance	Exigences techniques minimales pour les filles		Exigences techniques minimales pour les garçons		PISTE
Équipe nationale +19	Né(e) le/avant le 30/06/2003 ou exigences techniques remplies	2A + 3 triples sauts différents <u>ou</u> 4 triples sauts différents	Obtention des TES (CM) et PCS suivants : TES SP : 30 / FS : 51 PCS SP : 24 / FS : 48	3A <u>ou</u> quadruple saut	Obtention des TES (CM) et PCS suivants : TES SP : 34 / FS : 64 PCS SP : 30 / FS : 60	Non
Équipe nationale M19	Né(e) le/après le 01/07/2003	2A + 3 triples sauts différents* <u>ou</u> 4 triples sauts différents* (*dont au minimum un 3Lo)	Obtention des TES et PCS suivants : TES SP : 26.5 / FS : 45.5 PCS SP : 22 / FS : 44	3A <u>ou</u> quadruple saut <u>ou</u> 4 triples sauts différents* (*dont au minimum un 3Lo)	Obtention des TES et PCS suivants : TES SP : 31 / FS : 55 PCS SP : 27.5 / FS : 55	PISTE de la performance
Équipe nationale M17	Né(e) le/après le 01/07/2005	2A + 3 triples sauts différents* <u>ou</u> 4 triples sauts différents* (*dont au minimum un 3Lo)	Obtention des TES (CMJ) et PCS suivants : TES SP : 23 / FS : 38 PCS SP : 20 (16*) PCS FS : 40 (32*)	3A <u>ou</u> quadruple saut <u>ou</u> 2A + 3 triples sauts différents (dont au minimum un 3Lo)	Obtention des TES (CMJ) et PCS suivants : TES SP : 23 / FS : 42 PCS SP : 25 (18*) PCS FS : 50 (36*)	PISTE de la performance <u>ou</u> PISTE de la relève
Équipe nationale M15	Né(e) le/après le 01/07/2007	2A + 2 triples sauts différents	Obtention des PCS suivants : PCS FS : 30.4	2A + 2 triples sauts différents	Obtention des PCS suivants : PCS FS : 34.2	PISTE de la relève
Équipe nationale M13	Né(e) le/après le 01/07/2009	2A + 2 triples sauts différents (pouvant être validés en plusieurs programmes)	Obtention des PCS suivants : PCS FS : 28.8	2A + 2 triples sauts différents (pouvant être validés en plusieurs programmes)	Obtention des PCS suivants : PCS FS : 32.4	PISTE de la relève

Pour l'admission en équipe nationale +19 et M19, les conditions d'âge "ISU Senior" pour la saison 2022/23 doivent être remplies. Pour l'admission en équipe nationale M17 et M15, les conditions d'âge "ISU Junior" pour la saison 2022/23 doivent être remplies.

Les sauts doivent avoir été réalisés **dans le même programme (sauf équipe nationale M13)** et ne doivent pas contenir la mention "landed on the quarter" (q), ni "downgraded" (<<), ni "underrotated" (<), ni "edge" (e). De même, ils doivent être reconnus avec un GOE de -1 ou plus chez la majorité des juges. Par ailleurs, les sauts peuvent avoir été réalisés en sauts individuels, en combinaisons ou en séquences. Les exigences techniques minimales (sauts) doivent être remplies durant **la période allant du 20 août 2021 au 13 mars 2022 (équipe nationale M19/M17/M15/M13) ou 27 mars 2022 (équipe nationale +19) lors des compétitions suivantes** : Swiss Cup, Championnats suisses ou compétitions internationales qui figurent sur le calendrier officiel de l'ISU (et éventuellement test-events organisés par Swiss Ice Skating).

Les TES minimas ISU ainsi que les "Program components scores" (PCS) doivent être obtenus une fois lors d'une compétition internationale ISU ou deux fois lors de compétitions nationales (Swiss Cups et/ou CS) en catégorie Senior pour l'équipe nationale +19, en catégorie Senior/Junior pour l'équipe nationale M19 ou en catégorie Junior/Novice^o pour l'équipe nationale M17. Les éventuels points bonus ne sont pas pris en considération.

^o Seules les exigences techniques (sauts) et PCS (*) **apparaissant en rouge** doivent avoir été réalisés pour les athlètes qui concourraient dans l'une des catégories Novice durant la saison 2021/22.

1.2.3 Exigences techniques – Patinage artistique en couple

	Âge	Exigences techniques minimales		PISTE
Équipe nationale Élite	Selon âge ISU Senior pour la saison 2022/23	Participation aux CS Elite 2022	Obtention des TES (CM) et PCS suivants: TES SP : 27 / FS : 44 PCS SP : 24 / FS : 48	Non
Équipe nationale Junior	Selon âge ISU Junior pour la saison 2022/23	Participation aux CS Junior 2022	Obtention des TES (CMJ) et PCS suivants : TES SP : 23 / FS : 34 PCS SP : 20 / FS : 40	PISTE de la performance

Les exigences techniques minimales doivent être remplies durant **la période allant du 20 août 2021 au 13 mars 2022 (équipe nationale Junior) ou 27 mars 2022 (équipe nationale Élite)**. Les TES minimas ISU ainsi que les "Program components scores" (PCS) doivent être obtenus une fois lors d'une compétition internationale ISU ou deux fois lors de compétitions nationales (Swiss Cups et/ou CS).

1.2.4 Exigences techniques – Danse sur glace

	Âge	Exigences techniques minimales		PISTE
Équipe nationale Élite	Selon âge ISU Senior pour la saison 2022/23	Participation aux CS Elite 2022	Obtention des TES (CM) et PCS suivants: TES RD : 33 / FD : 47 PCS RD : 24 / FD : 36	Non
Équipe nationale Junior	Selon âge ISU Junior pour la saison 2022/23	Participation aux CS Junior 2022	Obtention des TES (CMJ) et PCS suivants : TES RD : 23 / FD : 37 PCS RD : 20 / FD : 30	PISTE de la performance

Les exigences techniques minimales doivent être remplies durant **la période allant du 20 août 2021 au 13 mars 2022 (équipe nationale Junior) ou 27 mars 2022 (équipe nationale Élite)**. Les TES minimas ISU ainsi que les "Program components scores" (PCS) doivent être obtenus une fois lors d'une compétition internationale ISU ou deux fois lors de compétitions nationales (Swiss Cups et/ou CS et/ou Test Skates organisés par Swiss Ice Skating).

1.2.5 Exigences d'inscription pour le test PISTE 2022 (Patinage artistique et Danse sur glace)

La participation au test PISTE est **obligatoire** pour tous les athlètes désirant être sélectionnés en équipe nationale Swiss Ice Skating pour la saison 2022/23 (à l'exception de l'équipe nationale +19/Elite).

Important : Les athlètes en patinage artistique en couple effectuent le PISTE de la relève ou de la performance sur la base du format individuel.

Les points suivants doivent être remplis afin qu'un athlète puisse s'inscrire au **PISTE de la performance 2022** :

- Avoir une licence Swiss Ice Skating en cours de validité
- Avoir au minimum 13 ans et moins de 19 ans en date du 01/07/2022 (sauf pour les garçons en patinage artistique en couple et en danse sur glace dont l'âge « Junior » reste défini selon les règles de l'ISU en vigueur)
- Être inscrit à l'un des Championnats suisses 2022 en catégorie Junior ou Élite (Patinage artistique)
- Avoir obtenu le Test niveau 2 (« Alternative program ») en date du **30/01/2022** (Danse sur glace)

Manuel "PISTE de la performance" : [Patinage artistique / Danse sur glace](#)

Les points suivants doivent être remplis afin qu'un athlète puisse s'inscrire au **PISTE de la relève 2022** :

- Avoir une licence Swiss Ice Skating en cours de validité
- Avoir moins de 16 ans en date du 01/07/2022 (sauf pour les garçons en patinage artistique en couple et en danse sur glace dont l'âge « novice » reste défini selon les règles de l'ISU en vigueur)
- Être inscrit à l'un des Championnats suisses 2022 en catégorie Mini, Espoir ou Cadet (Patinage artistique)
- Avoir obtenu le Test niveau 1 (pour les athlètes qui évoluent en catégorie Adv./Int. Novice durant la saison 2021/22) ou Pré-niveau (pour les athlètes qui évoluent en catégorie Basic Novice durant la saison 2021/22) en date du **13/02/2022** (Danse sur glace)

Manuel "PISTE de la relève" : [Patinage artistique / Danse sur glace](#)

Toutes les inscriptions doivent être effectuées en ligne via la plateforme du système des membres (VVA) de Swiss Ice Skating par le club de l'athlète.

1.3 PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE DE SWISS ICE SKATING

La sélection aura lieu en avril 2022. Seront sélectionnés en équipe nationale de Swiss Ice Skating pour la saison 2022/23 :

- 1) Les athlètes/couples ayant atteint les exigences techniques minimales pour l'équipe nationale de Swiss Ice Skating (voir 1.2.2, 1.2.3 et 1.2.4) **et** selon les points/classement PISTE 2022.
- 2) Un athlète/couple ayant participé aux Jeux Olympiques, championnats d'Europe, championnats du Monde ou championnats du Monde juniors durant la saison 2021/22.
- 3) Wild cards : la sélection en équipe nationale d'un athlète/couple qui remplirait partiellement les critères ou qui n'aurait pas concouru dans la catégorie permettant l'obtention des TES/PCS minimum requis fera l'objet d'une décision du comité de sélection de Swiss Ice Skating sur la base d'une évaluation du potentiel de l'athlète/couple.

1.4 SWISS OLYMPIC CARDS

Un athlète/couple sélectionné en équipe nationale de Swiss Ice Skating obtient une Swiss Olympic Card :

Équipe nationale (Patinage artistique)	Swiss Olympic Cards / Talent Cards
+19	SOC Élite (Argent ou Or)
M19	SOTC Nationale (Bronze, Argent ou Or)
M17	SOTC Nationale (Bronze, Argent ou Or)
M15	SOTC Nationale (Bronze)
M13	SOTC Nationale
Équipe nationale (Couple et Danse sur glace)	Swiss Olympic Cards
Élite	SOC Élite (Argent ou Or)
Junior	SOTC Nationale (Bronze)

Un athlète/couple sélectionné en équipe nationale M19, M17, M15 ou M13 reçoit une SOTC Nationale. Un athlète/couple sélectionné en équipe nationale +19 reçoit une carte Élite.

Des conditions particulières s'appliquent pour l'obtention d'une Swiss Olympic Card Or, Argent ou Bronze. Celles-ci peuvent être lues sur la [page](#) de Swiss Olympic.

1.5 EXIGENCES POUR LES ENTRAÎNEURS

Une reconnaissance d'entraîneur sport de performance avec brevet fédéral ou une licence Swiss Ice Skating en cours de validité est demandée pour l'encadrement d'un athlète/couple en équipe nationale de Swiss Ice Skating.

Le plan de formation devra être discuté et planifié avec le responsable de la formation pour Swiss Ice Skating si les critères susmentionnés ne sont pas remplis.

Ces exigences ne concernent pas les entraîneurs qui sont actifs dans des centres d'entraînement à l'étranger.

1.6 CONVENTION

Swiss Ice Skating conclut une convention avec l'entraîneur et l'athlète/le tuteur légal pour les membres de l'équipe nationale de Swiss Ice Skating.

2. CADRES NATIONAUX DE SWISS ICE SKATING

2.1 STRUCTURE GLOBALE – PATINAGE ARTISTIQUE

Swiss Ice Skating compte 5 cadres différents au sein de sa structure nationale :

Cadre national	Âge	Nombre²		Swiss Olympic Cards
		Dames	Messieurs	
<i>Élite (19 ans ou plus)</i>	Né(e) le/avant le 30/06/2003	n/a	n/a	Élite
<i>Junior A (15-18 ans)</i>	Né(e) entre le 01/07/2003 et le 30/06/2007	n/a	n/a	SOTC Nationale
<i>Junior B (15-18 ans)</i>	Né(e) entre le 01/07/2003 et le 30/06/2007	n/a	n/a	SOTC Régionale
<i>Novice A (<15 ans)</i>	Né(e) entre le 01/07/2007 et le 30/06/2012	n/a	n/a	SOTC Nationale
<i>Novice B (<15 ans)</i>	Né(e) entre le 01/07/2007 et le 30/06/2012	n/a	n/a	SOTC Nationale ou Régionale

2.2 EXIGENCES POUR LES ATHLÈTES

2.2.1 Nationalité

Pour être sélectionné en dans un cadre national de Swiss Ice Skating en patinage artistique, un athlète doit avoir la nationalité suisse ou – comme étranger – être domicilié en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109).

Les athlètes étrangers ont besoin d'un « clearance certificate » de l'ISU.

2.2.2 Exigences techniques

² Swiss Ice Skating se réserve le droit d'ajuster le quota d'athlètes sur la base de critères complémentaires pouvant être définis en cours de saison.

Cadre ³	Exigences techniques minimales		Test PISTE	
	Filles	Garçons		
Cadre national Elite	+19	2A et min. 2 triples sauts différents (effectués en un programme) <u>et</u> obtention des TES minimas pour les CE : TES SP : 23 / FS : 40 PCS SP : 20 / FS : 40 <u>et</u> "Personnal Best" (TSS SP+FS) au 27.03.2022	2A et min. 3 triples sauts différents (effectués en un programme) <u>et</u> obtention des TES minimas pour les CE : TES SP : 28 / FS : 46 PCS SP : 25 / FS : 50 <u>et</u> "Personnal Best" (TSS SP+FS) au 27.03.2022	Non
Cadre national Junior A	M19 Né(e) entre le 01/07/2003 et le 30/06/2005	2A et 2 triples sauts différents effectués en un programme <u>et</u> selon les points/classement PISTE 2022	2A et 2 triples sauts effectués en un programme <u>et</u> un 3 ^{ème} triple saut différent (pouvant être effectué lors d'un programme différent) <u>et</u> selon les points/classement PISTE 2022	PISTE de la performance (format Junior) <u>ou</u> PISTE de la relève (format Novice)
	M17 Né(e) entre le 01/07/2005 et le 30/06/2007	2A + 1 triple saut effectué en un programme <u>et</u> un 2 ^{ème} triple saut différent (pouvant être effectué lors d'un programme différent) <u>et</u> selon les points/classement PISTE 2022	2A + 2 triples sauts différents effectués en un programme <u>et</u> selon les points/classement PISTE 2022	
Cadre national Junior B	M19 Né(e) entre le 01/07/2003 et le 30/06/2007	2A et un triple saut en un programme <u>et</u> selon les points/classement PISTE 2022 ⁴		
Cadre national Novice A	M15 Né(e) entre le 01/07/2007 et le 30/06/2012	2A et min. 1 triple saut effectué en un programme <u>et</u> selon les points/classement PISTE 2022		
Cadre national Novice B	M15 Né(e) entre le 01/07/2007 et le 30/06/2009	2A et min. 1 triple saut (pouvant être effectué lors de programmes différents) <u>ou</u> 2A (effectué lors de deux compétitions différentes) <u>et</u> selon les points/classement PISTE 2022 ⁵		PISTE de la relève
	M13 Né(e) entre le 01/07/2009 et le 30/06/2011			
	M11 Né(e) après le 30/06/2011	PCS FS ≤ 24 (filles) / PCS FS ≤ 27 (garçons) <u>et</u> selon les points/classement PISTE 2022		

³ Un athlète doit être en possession du test lui ouvrant une participation aux championnats suisses 2023 dans sa catégorie avant le 27/03/2022.

⁴ Une priorité de sélection dans le cadre national Junior B est accordée aux candidat(e)s M17 par rapport aux candidat(e)s M19.

⁵ Une priorité de sélection dans le cadre national Novice B est accordée aux candidat(e)s M13 par rapport aux candidat(e)s M15.

Les exigences techniques doivent avoir été réalisées durant **la période allant du 20 août 2021 au 13 mars 2022 (cadres nationaux Novice et Junior) ou 27 mars 2022 (cadre national Élite) lors des compétitions suivantes** : Swiss Cup, championnats suisses, compétitions internationales figurant sur le calendrier officiel de l'ISU (et éventuellement test-events organisés par Swiss Ice Skating). De même, les exigences ne doivent pas avoir été jugés "landed on the quarter" (q), ni "downgraded" (<<), ni "underrotated", ni "edge" (e) et doivent être reconnus avec un GOE de -1 ou plus chez la majorité des juges. Par ailleurs, les sauts peuvent avoir été réalisés en sauts individuels, en combinaisons ou en séquences. Les éventuels points bonus ne sont pas pris en considération.

2.3 STRUCTURE GLOBALE – COUPLE

Swiss Ice Skating compte 3 cadres différents au sein de sa structure nationale en patinage artistique en couple :

Cadre national	Âge	Nombre⁶	Swiss Olympic Cards
<i>Élite</i>	Selon âge ISU Senior pour la saison 2022/23	n/a	Élite (sous réserve d'approbation de Swiss Olympic)
<i>Junior</i>	Selon âge ISU Junior pour la saison 2022/23	n/a	SOTC Nationale ou Régionale
<i>Novice</i>	Selon âge ISU Basic/Adv. Novice pour la saison 2022/23	n/a	SOTC Nationale ou Régionale

2.4 EXIGENCES POUR LES ATHLÈTES

2.4.1 Nationalité

Pour être sélectionné dans un cadre national de Swiss Ice Skating en patinage artistique en couple, au moins l'un des deux athlètes doit avoir la nationalité suisse ou – comme étranger – être domicilié en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109).

Les athlètes étrangers ont besoin d'un « clearance certificate » de l'ISU.

2.4.2 Exigences techniques

Cadre	Exigences techniques minimales	Test PISTE
<i>Cadre national Élite</i>	Potentiel de participation au CS Elite 2023	Non
<i>Cadre national Junior</i>	Potentiel de participation au CS Junior 2023	PISTE de la performance <u>ou</u> PISTE de la Relève
<i>Cadre national Novice</i>	Potentiel de participation au CS Espoir/Cadet 2023	PISTE de la relève

⁶ Swiss Ice Skating se réserve le droit de modifier le quota d'athlètes sur la base de critères complémentaires pouvant être définis en cours de saison.

2.5 STRUCTURE GLOBALE – DANSE SUR GLACE

Swiss Ice Skating compte 3 cadres différents au sein de sa structure nationale en Danse sur glace :

Cadre national	Âge	Nombre⁷	Swiss Olympic Cards
<i>Élite</i>	Selon âge ISU Senior pour la saison 2022/23	n/a	Élite
<i>Junior</i>	Selon âge ISU Junior pour la saison 2022/23	n/a	SOTC Nationale ou régionale
<i>Novice</i>	Selon âge ISU Adv. Novice pour la saison 2022/23	n/a	SOTC Nationale ou régionale

2.6 EXIGENCES POUR LES ATHLÈTES

2.6.1 Nationalité

Pour être sélectionné dans un cadre national de Swiss Ice Skating en danse sur glace, au moins l'un des deux athlètes doit avoir la nationalité suisse ou – comme étranger – être domicilié en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109).

Les athlètes étrangers ont besoin d'un « clearance certificate » de l'ISU.

2.6.2 Exigences techniques

Cadre	Exigences techniques minimales			Test PISTE
<i>Cadre national Élite</i>	Silver Star			Non
<i>Cadre national Junior</i>	Niveau 2 ⁸	et	Selon les points/classement PISTE 2022	PISTE de la performance <u>ou</u> PISTE de la Relève
<i>Cadre national Novice</i>	Niveau 1	et	Selon les points/classement PISTE 2022	PISTE de la relève

⁷ Swiss Ice Skating se réserve le droit d'ajuster le quota d'athlètes sur la base de critères complémentaires pouvant être définis en cours de saison.

⁸ Les athlètes d'âge novice au cours de la saison 2021/22 ayant participé au PISTE de la Relève mais qui n'auraient pas validé le test niveau 2 en date du 13/02/2022 devraient au minimum avoir validé le score requis pour la participation au championnat Suisse Junior (75 points) lors d'une Swiss Cup et/ou CS et/ou Test Skates organisés par Swiss Ice Skating afin d'éventuellement pouvoir intégrer une structure de cadre Junior pour la saison 2022/23, sous réserve de validation de la commission de sélection et selon les points/classement PISTE 2022.

2.6.3 Exigences d'inscription pour le test PISTE de la performance et PISTE de la relève 2022 (Patinage artistique et Danse sur glace)

La participation au test PISTE est **obligatoire** pour tous les athlètes désirant être sélectionnés dans un cadre national de Swiss Ice Skating pour la saison 2022/23 (à l'exception du cadre Élite).

Important : Les athlètes en patinage artistique en couple effectuent le PISTE de la relève ou de la performance sur la base du format individuel.

Les points suivants doivent être remplis afin qu'un athlète puisse s'inscrire au **PISTE de la performance 2022** :

- Avoir une licence Swiss Ice Skating en cours de validité
- Avoir au minimum 13 ans et moins de 19 ans en date du 01/07/2022 (sauf pour les garçons en patinage artistique en couple et en danse sur glace dont l'âge « Junior » reste défini selon les règles de l'ISU en vigueur)
- Être inscrit à l'un des Championnats suisses 2022 en catégorie Junior ou Élite (Patinage artistique)
- Avoir obtenu le Test niveau 2 en date du **30/01/2022** (Danse sur glace)

Manuel "PISTE de la performance" : [Patinage artistique / Danse sur glace](#)

Les points suivants doivent être remplis afin qu'un athlète puisse s'inscrire au **PISTE de la relève 2022** :

- Avoir une licence Swiss Ice Skating en cours de validité
- Avoir moins de 16 ans en date du 01/07/2022 (sauf pour les garçons en patinage artistique en couple et en danse sur glace dont l'âge « novice » reste défini selon les règles de l'ISU en vigueur)
- Être inscrit à l'un des Championnats suisses 2022 en catégorie Mini, Espoir ou Cadet (Patinage artistique)
- Avoir obtenu le Test niveau 1 (pour les athlètes qui évoluent en catégorie Adv./Int. Novice durant la saison 2021/22) ou Pré-niveau (pour les athlètes qui évoluent en catégorie Basic Novice durant la saison 2021/22) en date du **13/02/2022** (Danse sur glace)

Manuel "PISTE de la relève" : [Patinage artistique / Danse sur glace](#)

Toutes les inscriptions doivent être effectuées en ligne via la plateforme du système des membres (VVA) de Swiss Ice Skating par le club de l'athlète.

2.7 PROCESSUS DE SÉLECTION DES CADRES NATIONAUX

La sélection aura lieu en avril 2022. Seront sélectionnés dans l'un des cadres nationaux de Swiss Ice Skating pour la saison 2022/23 :

- Les athlètes/couples ayant atteint les exigences techniques **et** selon les points/classement du test PISTE correspondant (sauf pour les cadres Élite)

2.8 EXIGENCES POUR LES ENTRAÎNEURS

Une reconnaissance d'entraîneur sport de performance avec brevet fédéral ou une licence Swiss Ice Skating en cours de validité est demandée pour l'encadrement des athlètes des cadres nationaux.

Le plan de formation devra être discuté et planifié avec le responsable de la formation pour Swiss Ice Skating si les critères susmentionnés ne sont pas remplis.

Ces exigences ne concernent pas les entraîneurs qui sont actifs dans des centres d'entraînement à l'étranger.

3. STRUCTURES RÉGIONALES

3.1 STRUCTURES RÉGIONALES – PATINAGE ARTISTIQUE

Cadre	Âge	Nombre (filles et garçons)⁹	Test PISTE	Swiss Olympic Cards¹⁰
<i>Cadre régional Novice A de Patinage artistique¹¹</i>	Né(e)s le/après le 01/07/2007	n/a	PISTE de la relève	SOTC Régionale (selon les points/classement PISTE 2022)
<i>Cadre régional Novice B de Patinage artistique¹²</i>	Né(e)s le/après le 01/07/2007	n/a	PISTE de la relève	SOTC Locale (selon les points/classement PISTE 2022)

3.1.1 Exigences pour les athlètes

Aucune exigence technique minimale n'est demandée.

Les points suivants doivent être remplis afin qu'un athlète puisse s'inscrire au **PISTE de la relève 2022 en patinage artistique** :

- Avoir une licence Swiss Ice Skating en cours de validité
- Avoir moins de 16 ans en date du 01/07/2022
- Être inscrit à l'un des Championnats suisses 2022 en catégorie Mini, Espoir ou Cadet

Toutes les inscriptions doivent être effectuées en ligne via la plateforme du système des membres (VVA) de Swiss Ice Skating par le club de l'athlète.

Manuel PISTE de la relève Patinage artistique : [ici](#)

3.1.2 Processus de sélection des cadres régionaux

La sélection des cadres régionaux aura lieu en avril 2022 sur la base des points et du classement PISTE de la relève 2022.

Les athlètes sélectionnés dans le cadre régional Novice A et B seront invités à participer aux activités mises en place par l'association régionale dont ils dépendent pour la saison 2022/23.

⁹ Swiss Ice Skating se réserve le droit d'ajuster le quota d'athlètes sur la base de critères complémentaires pouvant être définis en cours de saison.

¹⁰ Une Swiss Olympic Talent Card ne peut être accordée qu'à un athlète ayant la nationalité suisse ou à un athlète étranger domicilié en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109). Dans le cas contraire, un athlète peut être "invité" à participer à des activités régionales, respectivement intégrer un cadre régional 2022-23 (sans Swiss Olympic Talent Card).

¹¹ Un athlète doit être en possession du test lui ouvrant une participation aux championnats suisses 2023 dans sa catégorie avant le 13/03/2022. Un athlète qui ne serait pas en possession du test demandé serait intégré au cadre régional Novice B (avec une SOTC Locale).

¹² Tous les candidat(e)s de moins de 13 ans au 30.06.2022 - qui ne sont pas retenu(e)s dans un autre cadre de la relève - intègrent ce cadre dans leur région.

3.2 STRUCTURES RÉGIONALES – DANSE SUR GLACE

Cadre	Âge	Nombre (filles et garçons)¹³	Test PISTE	Swiss Olympic Cards¹⁴
<i>Cadre Inter-régional de Danse sur glace</i>	Selon âge ISU Basic/Intermediate/Advanced Novice pour la saison 2022/23	n/a	PISTE de la relève	SOTC Régionale <u>ou</u> Locale (selon les points/classement PISTE 2022)

3.2.1 Exigences pour les athlètes

Aucune exigence technique minimale n'est demandée.

Les points suivants doivent être remplis afin qu'un athlète puisse s'inscrire au **PISTE de la relève 2022 en danse sur glace** :

- Avoir une licence Swiss Ice Skating en cours de validité
- Avoir moins de 16 ans en date du 01/07/2022 (sauf pour les garçons en danse sur glace dont l'âge « novice » reste défini selon les règles de l'ISU en vigueur)
- Avoir obtenu le Test niveau 1 (pour les athlètes qui évoluent en catégorie Adv./Int. Novice durant la saison 2021/22) ou Pré-niveau (pour les athlètes qui évoluent en catégorie Basic Novice durant la saison 2021/22) en date du **13/02/2022**

Toutes les inscriptions doivent être effectuées en ligne via la plateforme du système des membres (VVA) de Swiss Ice Skating par le club de l'athlète.

Manuel PISTE de la relève en Danse sur glace : [ici](#)

3.2.2 Processus de sélection des cadres régionaux

La sélection des cadres régionaux aura lieu en avril 2022 sur la base des points et du classement PISTE de la relève 2022.

Les athlètes sélectionnés dans le cadre inter-régional de Danse sur glace seront invités à participer aux activités mises en place au cours de la saison 2022/23.

3.3 EXIGENCES POUR LES ENTRAÎNEURS

Une reconnaissance d'entraîneur sport de performance avec brevet fédéral ou une licence Swiss Ice Skating en cours est demandée pour l'encadrement des athlètes des cadres régionaux.

Le plan de formation devra être discuté, élaboré puis mis en place avec le responsable de la formation pour Swiss Ice Skating si les critères susmentionnés ne sont pas remplis.

Ces exigences ne concernent pas les entraîneurs qui sont actifs dans des centres d'entraînement à l'étranger.

¹³ Swiss Ice Skating se réserve le droit d'ajuster le quota d'athlètes sur la base de critères complémentaires pouvant être définis en cours de saison.

¹⁴ Une Swiss Olympic Talent Card ne peut être accordée qu'à un athlète ayant la nationalité suisse ou à un athlète étranger domicilié en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109). Dans le cas contraire, un athlète peut être "invité" à participer à des activités régionales, respectivement intégrer un cadre régional 2022-23 (sans Swiss Olympic Talent Card).

4. JEUNES TALENTS & TALENTS LOCAUX (PATINAGE ARTISTIQUE)

L'inscription des jeunes talents et talents locaux sur la liste de Swiss Olympic (SOTC Locale¹⁵) pour la saison 2022/23 se fera selon les conditions suivantes :

	Âge	Niveau de test
Jeunes Talents	U8 Né(e) le/après le 01/07/2014	Test Inter-Bronze obtenu avant le 13/03/2022
	U10 Né(e) le/après le 01/07/2012	Test Bronze obtenu avant le 13/03/2022
Talents Locaux	U13 Né(e) le/après le 01/07/2009	Test Inter-argent Advanced obtenu entre le 8/12/2021 et le 13/03/2022

Les demandes d'inscription sur la liste des jeunes talents et talents locaux sont à effectuer par le club de l'athlète via la plateforme en ligne du système des membres (VVA) de Swiss Ice Skating **jusqu'au 13 mars 2022**.

Les candidats aux tests inter-argent Advanced à la session de La Chaux-de-Fonds les 19 et 20 mars 2022 qui souhaiteraient - en cas de réussite - avoir encore la possibilité d'être listés parmi les talents locaux U13 doivent s'inscrire via le VVA **avant le 13 mars 2022**.

La liste finale sera adaptée en fonction des résultats des tests inter-argent Advanced.

Les jeunes talents et talents locaux peuvent être invités à participer aux activités mises en place par l'association régionale dont ils dépendent pour la saison 2022/23.

5. BLESSURES DE LONGUE DURÉE

Les membres de l'équipe nationale ou d'un cadre de Swiss Ice Skating 2021/22 qui n'auraient pas la possibilité de réaliser les critères pour des raisons médicales reçoivent le statut de blessé de longue durée (à partir de 3 mois d'arrêt) sur présentation d'un certificat médical transmis :

- Au chef du sport de performance (laurent.alvarez@swissiceskating.ch) pour les athlètes d'âge Junior/Élite et de danse sur glace.
- À l'entraîneur national de la relève (richard.leroy@swissiceskating.ch) pour les athlètes d'âge Novice en patinage artistique.

Toute demande de statut de blessé de longue durée pour l'appartenance à l'équipe nationale ou l'un des cadres de Swiss Ice Skating pour la saison 2022/23 sera examinée au cas par cas.

6. REMARQUES FINALES

Le Comité de Swiss Ice Skating décidera de la procédure à suivre pour les cas exceptionnels ou non couverts par le présent document.

Ittigen, 31 août 2021

¹⁵ Une Swiss Olympic Talent Card ne peut être accordée qu'à un athlète ayant la nationalité suisse ou à un athlète étranger domicilié en Suisse depuis au minimum un an (selon règle ISU 109).